

Direction des Etudes
et de la Vie Etudiante

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Séance n° 56 du 8 février 2018, 14 h 00

Pharo – Amphithéâtre Gastaut – Marseille

PV soumis à l'approbation de la CFVU du 5 avril 2018

Président de la séance : Thierry PAUL – Vice-président Formation

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

Collège des Professeurs et personnels assimilés :

Nathalie BONNARDEL (pouvoir), Philippe CASSUTO (pouvoir), Vincent EGEA, Nathalie FABBE-COSTES (pouvoir), Marcel PASQUINELLI (pouvoir), Chantal TARDIF, Jean-Michel VITON (pouvoir).

Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors Professeurs) :

William BENESSIANO, Christophe BUFFAT, Denis COLLOMP, François DEVRED (pouvoir), Mohammed KOUBITI, Mohamed OUERFELLI (pouvoir), Nathalie-Audrey RUBIO, Eric VALERIO.

Collège des Usagers :

Nadjma ATTOUMANI (pouvoir), Lyes BELHADJ, Baptiste DAVID, Mehdi ELAMINE (pouvoir), Margot FIEURGAND, Olivier GASTIN (pouvoir), Loïc LE MOUËL, Kane MARLIN, Pierre MARTIN, Rémi MASRI, Anaïs MATHIAS, Clara MOLHO, Lucas SCHNEIDER, Nina SICARD-BENMEDJAHED, Sophie TESSIER.

Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :

Béatrice DELORGE, Nadine DISCALA-PENNEC (pouvoir), Nadège GUILLEM (pouvoir), Karine VAN HEUMEN.

Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :

Cheffia NATOURI (pouvoir), Martine RENAUD.

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Effectif présent ou représenté : 36

ASSISTENT A LA SEANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS : Nathalie ALMERAS, Pascale BRANDT-POMARES, Michel CARETTE, Anne DEMEESTER, Marc GEORGELIN, Pierre-Yves GILLES, Pierre GRANIER, Sophie LAMOUREUX, Odile MOLLARD, Laurence MOURET, Lionel NICOD, Goetz PARSIEGLA.

ORDRE DU JOUR :

I Procès-verbal

- PV de la CFVU du 12/01/2018 (pour approbation)

II Actualités

III Présentation

- La CFVU : compétences, rôle, fonctionnement (pour information)

IV Vie institutionnelle

- Désignation des élus étudiants de la CFVU (pour délibération) :
 - En conseil de gestion du SUIO
 - En CORI

V Formation / Pédagogie

- Plan Etudiants MESRI : accès aux formations de premier cycle (pour délibération) :
 - Attendus
 - Eléments pris en compte pour l'examen des vœux
- Offre de formation 2018 (pour avis) :
 - Maquettes d'enseignement – vague 3



- Formations à distance
- Diplômes en partenariat international (pour avis)
- Capacités d'accueil 2018/2019 (pour avis) :
 - En M1
 - En M2
- Périodes et modalités d'inscriptions administratives et pédagogiques pour 2018/2019 (pour avis)

VI Vie étudiante

- FSDIE (pour délibération) :
 - Répartition des enveloppes
 - Projets

VII Questions diverses

Le **Vice-président Formation** ouvre la séance à 14 h 17.

Il annonce le report du chapitre d'ordre du jour dédié à la vie institutionnelle ; le vote des capacités d'accueil en M2 pour 2018/2019 est également différé.

Quant aux modalités d'accès aux formations de premier cycle dans le cadre du Plan Etudiants du MESRI, celles-ci seront également votées ultérieurement, à l'occasion d'une CFVU exceptionnelle qui sera programmée dans cette perspective. En effet, le **VP Formation** prend acte de la nécessité de mener des discussions plus approfondies avec l'ensemble de la communauté universitaire, relativement aux attendus associés aux filières de premier cycle et aux éléments pris en compte pour l'examen des vœux. Il souhaite que ce dialogue à venir débouche *in fine* sur un vote favorable, lequel revêt une importance d'autant plus capitale que le calendrier imposé par la tutelle empêche à présent toute modification des données saisies dans Parcoursup. Le **VP Formation** observe que le projet de loi ayant vocation à fonder le vote des modalités d'accès aux formations de premier cycle prévoit un classement des dossiers de candidature sur la base de critères qui se veulent extrêmement larges et non discriminatoires.

I APPROBATION DE PROCES-VERBAL

PV de la CFVU du 12 janvier 2018

A l'unanimité, la CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 12 janvier 2018.

II ACTUALITES

Les points d'actualité suivants sont abordés :

1) Visite de la Ministre de tutelle

Le **VP Formation** rapporte brièvement les échanges menés entre l'établissement et la Ministre de tutelle, lors de la récente visite de celle-ci. Six présentations ont été réalisées relativement à la réussite en premier cycle. Quant au futur arrêté qui encadrera les formations de licence, celui-ci est en cours d'élaboration et devrait être publié au printemps 2018. **Mme Mouret** ajoute que les établissements pourront choisir d'en faire une application immédiate, ou au contraire d'étendre la mise en œuvre de ces nouvelles réglementations sur une période transitoire plus large.

2) Visite de l'IGAENR

Suite à la récente visite de l'IGAENR (Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche) au sein d'AMU, le **VP Formation** évoque devant la CFVU les informations les plus significatives issues de cette rencontre. La majorité des échanges menés a bien entendu porté sur les conditions de mise en œuvre du Plan Etudiants. A cette occasion, l'établissement a pu faire état d'une difficulté certaine à tenir le calendrier extrêmement contraint qui a été imposé par le MESRI ; la nécessité de statuer sur la base d'informations lacunaires et/ou évolutives a également été rapportée à l'IGAENR.

Le **VP Formation** rappelle que la mise en œuvre du Plan Etudiants a vocation à s'accompagner de la mise à disposition de moyens supplémentaires. A ce jour, l'établissement n'a reçu aucune réponse de la tutelle relativement aux moyens additionnels sollicités pour accompagner d'éventuelles augmentations des capacités d'accueil. Quant aux crédits demandés aux titres respectifs de la mise en place de parcours d'accompagnement, de l'examen des dossiers et de la direction d'études, ils ont été obtenus à hauteur de 72 % de ce qui avait été initialement demandé. Les modalités de distribution de cette enveloppe finale entre les composantes feront très prochainement l'objet d'une réflexion de l'établissement.

Le **VP Formation** indique enfin que cinq journées de formation destinées aux professeurs principaux du secondaire ont été organisées récemment. Ces journées ont permis des échanges fructueux entre ces professeurs principaux et les enseignants d'AMU autour des trois thématiques suivantes : les attendus associés aux formations de premier cycle, la fiche-avenir et la valorisation des études à l'université. Plus largement, c'est la question du continuum portant sur la période bac-3/bac+3 qui a été discutée. **M. Collomp** observe que les retours des enseignants des lycées relativement à ces journées ont été très positifs. Le **VP Formation** remercie les enseignants d'AMU qui ont participé à ces manifestations, et salue la grande réactivité des composantes dans ce cadre.

3) Réunion Vice-présidence Formation/responsables de départements

Le **VP Formation** informe la CFVU de la récente réunion qu'il a conduite auprès des responsables de départements d'AMU : l'objectif de cette rencontre visait une meilleure communication de la stratégie d'AMU en matière de formation.



4) Fonds d'Intervention Vie Etudiante (FIVE) : appel à projets

Le **VP Formation** rappelle la récente mise en place du FIVE, qui permettra la mobilisation de crédits d'investissement au service de la vie étudiante sur les campus. Pour cette première édition de l'appel à projets, une appropriation significative du dispositif par l'ensemble de la communauté universitaire est évidemment souhaitée, afin que cette expérimentation soit couronnée d'un franc succès.

5) Evaluation des formations de l'IUT : retours

M. Nicod informe la CFVU des retours très favorables communiqués à l'IUT par les instances nationales d'évaluation des formations de cette composante.

6) Ouverture MP 2018

Mme de Poncins évoque l'ouverture de l'événement *MP 2018*, dont AMU est membre fondateur. Diverses manifestations culturelles se tiendront dans ce cadre, auxquelles AMU participera (jazzband, OSAMU, Chor'AMU, Dans'AMU notamment).

III PRESENTATION

La CFVU : compétences, rôle, fonctionnement

Afin de permettre une meilleure appropriation de leurs fonctions électives aux nouveaux élus étudiants de la CFVU, une présentation détaillée de cette instance et de son fonctionnement est réalisée en séance (voir annexe 1).

IV FORMATION / PEDAGOGIE

1) Plan Etudiants du MESRI : accès aux formations de premier cycle (attendus et éléments pris en compte pour l'examen des vœux)

Le **VP Formation** présente à l'assemblée les éléments qui seront soumis au vote de la CFVU lors de la séance exceptionnelle qui sera prochainement programmée (voir *supra* et annexes 2 et 3).

Il rappelle que les attendus nationaux ont été publiés mi-décembre 2017, ce qui a supposé une réflexion sur les attendus locaux dans des délais très contraints. Les attendus des formations devaient en effet avoir été saisis dans Parcoursup avant le 17 janvier 2018, ce qui implique leur validation *a posteriori* par la CFVU. Cette validation doit intervenir avant le 6 mars 2018, calendrier qui justifiait l'inscription de ce point à l'ordre du jour de la présente séance. Comme indiqué plus haut, il est à noter que les données d'ores et déjà enregistrées dans Parcoursup ne sont plus modifiables.

Pour la plupart des filières, les attendus de la formation se bornent au périmètre des seuls attendus nationaux, sans ajout d'attendus locaux, ces derniers n'ayant été renseignés que dans les cas suivants :

- pour les portails de formation ;
- dans le cas où la formation a souhaité nuancer ou compléter son positionnement par rapport aux attendus fixés au niveau national.

Quant aux éléments pris en compte pour l'examen des vœux, ils ont été élaborés dans le souci d'informer les candidats et d'éclairer leurs choix, lesdits candidats ayant la possibilité de formuler jusqu'à dix vœux dans Parcoursup. Aucun candidat n'est *a priori* exclu d'une formation donnée, les critères d'examen des dossiers ayant été construits en vue d'une ouverture de chaque filière sur des profils aussi diversifiés que possible.

D'un point de vue méthodologique, il n'a pas toujours été aisé de distinguer clairement les attendus des éléments pris en compte pour l'examen des vœux.

En appui à ses propos, et à titre d'illustration, le **VP Formation** décrit les attendus et éléments pris en compte pour l'examen des vœux pour les trois filières suivantes, chaque filière correspondant à un cas de figure différent :

- Pour la licence Administration publique – parcours-type Management public (IMPGT), la formation a souhaité mettre en avant une spécificité par rapport aux attendus nationaux lui correspondant : certains éléments qualitatifs supplémentaires sont en effet pris en considération en vue d'apprécier l'adéquation du profil du candidat à la filière, ceci en plus des seuls attendus nationaux ;
- Pour la licence Arts plastiques (UFR ALLSH), les attendus de la formation se limitent aux attendus nationaux ;
- Pour le portail Louis Pasteur (UFR Sciences), les attendus ont dû être construits en croisant les attendus correspondant respectivement aux diverses filières constitutives du portail.

Par ailleurs, lors de sa récente visite, l'IGAENR a exprimé son étonnement quant à la rédaction assez large et générale qui caractérise les éléments à prendre en compte pour l'examen des vœux au sein d'AMU (éléments ci-après désignés par le terme *critères*). Cela suggère une position d'établissement qui vise à favoriser l'accès du plus grand nombre aux filières de premier cycle ; il semble que cette position n'ait pas été adoptée par tous les établissements du territoire, certains d'entre eux ayant vraisemblablement choisi de restreindre davantage le spectre des profils de candidats.

Un débat s'engage ensuite, débat qui est relatif non seulement à la question précise des attendus, mais également à l'ensemble de la réforme que constitue le Plan Etudiants.



Certains membres de la CFVU estiment que la nature de certains critères est génératrice d'inégalité dans le processus d'accès des bacheliers à l'enseignement supérieur. **M. Marlin** observe en effet que certaines filières déclinent dans leurs critères l'obtention du BAFA, ou encore le fait d'avoir réalisé des voyages à l'étranger : loin de témoigner du potentiel réel du candidat, ces éléments d'appréciation s'appuient sur la réalisation d'actions qui ne peuvent avoir été menées que si le candidat en a eu les moyens financiers. **M. Marlin** considère donc que le choix de ces critères favorise une discrimination sociale. Il rappelle en outre que les différents lycées du territoire ne proposent pas une offre strictement homogène en matière de voyages scolaires ou d'activités diverses. Pour ces multiples raisons, la prise en compte d'éléments extra-scolaires dans la procédure d'accès aux formations de premier cycle est susceptible d'accentuer des inégalités sociales et territoriales préexistantes. Le **VP Formation** insiste sur le fait que l'obtention du BAFA, intégrée aux critères de la licence STAPS, ne constitue en aucun cas une condition nécessaire et obligatoire. Il ajoute que ces critères ont été fixés à la faveur d'un consensus national entre l'ensemble des acteurs de la filière sur le territoire français.

M. Marlin émet ensuite de fortes réserves quant à l'opportunité d'exiger du bachelier la rédaction d'un *curriculum vitae* (CV) et d'une lettre de motivation, estimant que ces éléments ne sont nullement significatifs à cette étape du parcours du candidat. **M. Granier** remarque que l'introduction de ce type d'attendus permet la prise en compte d'aspects de la candidature ne relevant pas du strict mérite académique. Ainsi, un candidat présentant *a priori* des résultats insuffisants, ou un profil inadapté à la formation de son choix, a cependant la possibilité de faire valoir sa motivation à intégrer ladite formation. La remise d'un CV et d'une lettre de motivation a donc avant tout vocation à bénéficier au candidat. **Mme Brandt-Pomarès** ajoute que toute candidature ultérieure à un emploi devra passer par la rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation : il est donc souhaitable que le futur diplômé ait déjà été initié à cet exercice au cours de son cursus scolaire et universitaire.

Mme Sicard-Benmedjahed constate que les critères associés à la PACES déclinent notamment la réalisation de stages réalisables en milieu professionnel médical ou paramédical. Cette orientation ne lui semble pas recevable, étant donné que l'accès à de tels stages n'est absolument pas égalitaire, les enfants de médecin étant à cet égard nettement privilégiés. **Mme Sicard-Benmedjahed** déplore par ailleurs le fait que la seule série de baccalauréat scientifique soit préconisée en vue d'une PACES.

La question de la fonction que doit assurer l'application Parcoursup auprès des lycéens est discutée : il s'agit plus particulièrement de déterminer dans quelle mesure Parcoursup a vocation à jouer un rôle d'information et d'orientation active.

M. Belhadj estime que ce rôle est assumé par les conseillers d'orientation-psychologues que le lycéen peut solliciter en amont de la saisie de ses vœux. Il insiste sur le fait que les lycéens sont tout à fait à même de mener leurs propres démarches d'orientation de manière active, autonome et responsable : de nombreux outils sont d'ailleurs mis à leur disposition à cet effet, et Parcoursup n'a aucune plus-value à apporter en la matière.

M. Egea et **M. Carette** remarquent que le fait de délivrer, via Parcoursup, une information supplémentaire relative aux attendus des formations ne peut être que bénéfique pour le candidat, lequel pourra ainsi confirmer ou infirmer ses premiers choix en toute connaissance de cause. **M. Gilles** ajoute que Parcoursup doit permettre la diffusion d'une information harmonisée et homogène à l'attention de la totalité des candidats, ce qui place ceux-ci en situation de réelle égalité et devrait leur permettre de formuler des choix totalement éclairés. En cela, cette méthodologie participe largement d'une démarche de service public. Dans le prolongement de ce propos, **M. Granier** se félicite en effet que l'information relative aux attendus des formations soit obligatoirement portée à la connaissance de tous les candidats qui se connecteront à Parcoursup.

M. Belhadj considère au contraire que Parcoursup n'a en aucun cas vocation à s'intégrer à une démarche d'orientation active, mais doit se borner à permettre la gestion dématérialisée des vœux enregistrés par les lycéens. En effet, la diffusion des attendus des formations par le biais de cette plateforme est susceptible de présenter des effets fortement dissuasifs pour les lycéens, qui pourraient dès lors pratiquer une forme d'autocensure et s'interdire de postuler dans des filières pour lesquelles ils seraient pourtant motivés, et qu'ils auraient la capacité de valider. Selon **M. Belhadj**, l'université n'a pas à influencer les choix d'études des candidats, ni à émettre une quelconque appréciation à l'égard de ces choix. Réfutant cet argument, le **VP Formation** rappelle que la mission d'information et d'orientation fait partie intégrante des attributions de l'université : l'utilisation de Parcoursup dans cette perspective constitue un service rendu au futur étudiant.

Mme Molho se refuse à tout procès d'intention à l'encontre d'AMU. A l'évidence, l'établissement ne poursuit nullement l'objectif de dissuader les candidats à l'inscription de leurs choix d'études ; si tel avait été le cas, on aurait pu constater une réduction des capacités d'accueil dans les formations par rapport aux effectifs préexistants recensés. Cette option n'a manifestement pas été retenue par AMU, les capacités d'accueil ayant été plutôt augmentées. **Mme Molho** estime certes que le contenu des attendus et des éléments pris en compte pour l'examen des dossiers doit être revu dans certains de ses aspects, mais il lui paraît évident que la démarche engagée par l'établissement procède d'une volonté d'informer les lycéens, et non de les décourager ou de les dissuader.

M. Le Mouël se félicite de la publication et de la large diffusion qui sera faite des attendus des formations et des éléments pris en considération pour l'examen des dossiers : il considère cette communication comme un gage d'honnêteté et de transparence à l'égard des lycéens, dont les plus motivés seront ainsi pleinement informés dans l'optique de comprendre et de combler d'éventuelles lacunes.

Certains membres de l'assemblée expriment leurs craintes quant à la possible dérive de cette réforme vers la mise en œuvre d'une sélection en premier cycle.



Si **Mme Molho** salue pleinement le caractère informatif de la déclinaison des attendus des formations, elle relaie cependant la forte préoccupation de la communauté étudiante quant au risque de voir s'imposer un processus sélectif à l'entrée à l'université.

M. Koubiti se montre gêné par la méthodologie de traitement des candidatures, méthodologie qui croise le principe d'un classement des dossiers sur la base des attendus d'une part, et la mise en place de capacités d'accueil d'autre part. Même si ce *modus operandi* n'est pas explicitement présenté comme un processus sélectif, la pratique d'une sélection pourrait s'imposer de fait dans l'hypothèse où une formation enregistrerait plus de candidatures que de places disponibles au titre de la capacité d'accueil. Cette réforme valide donc mécaniquement l'exercice d'une sélection des candidatures pour les filières en tension. **M. Granier** observe que la réponse antérieurement apportée à la problématique des filières en tension consistait à mettre en place un tirage au sort, procédé qui était éminemment discutable. Or, la mise en place du Plan Etudiants débouche sur une augmentation des capacités d'accueil par rapport à l'effectif préexistant, tout en permettant d'éviter le tirage au sort. Ces mesures donnent par ailleurs la possibilité d'accentuer les dispositifs d'orientation active à l'égard des futurs étudiants en favorisant l'entrée de ceux-ci dans les filières dans lesquelles ils ont le plus de probabilités de réussir. En cela, le Plan Etudiants va dans le sens de l'intérêt des bacheliers. Dans le prolongement de ce propos, **Mme Tardif** note qu'un débat sur une éventuelle volonté de l'établissement d'instituer une sélection en premier cycle n'aurait pu se justifier que si les capacités d'accueil des formations avaient été réduites par rapport aux effectifs actuels. Or, ces capacités ont reproduit ou augmenté l'effectif étudiant préexistant : on ne se situe donc en aucune manière dans une logique de sélection.

Les conditions et modalités de validation de ces mesures associées au Plan Etudiants sont vivement critiquées, du fait notamment du calendrier imposé par la tutelle. A cet égard, **M. Koubiti** juge aberrant le fait d'avoir dû enregistrer dans Parcoursup des données définitives avant même que les instances d'établissement compétentes aient eu le temps de statuer. Le **VP Formation** indique que le calendrier des opérations fixé au niveau national a été évolutif. Au moment où la saisie des attendus dans Parcoursup a été achevée (17 janvier 2018 : voir *supra*), il était encore question de pouvoir modifier ces contenus. Il s'est ensuite avéré que ceux-ci ne seraient plus accessibles et devraient être formellement votés dans les instances d'établissement avant le 6 mars 2018.

Indépendamment de ces modalités de mise en œuvre, **M. Belhadj** exprime sa profonde opposition au fond même de cette réforme. Il estime en effet que le Plan Etudiants tend à culpabiliser les étudiants, en se fondant sur le postulat que l'échec dans les études supérieures serait imputable aux choix erronés des ceux-ci, alors que cet échec doit être analysé au regard du manque évident de moyens dont pâtit l'enseignement supérieur. Cette interprétation qui sous-tend le Plan Etudiants éloigne cette politique publique de l'idéal républicain supposé promouvoir l'émancipation par le savoir.

Les représentants des différentes composantes explicitent leur vision et leur analyse du dispositif, lequel est envisagé avant tout au travers de l'accompagnement qu'il permet de mettre en place au service des étudiants, en amont comme en aval de leur entrée en premier cycle.

Mme Brandt-Pomarès indique que la publication des attendus des formations a avant tout vocation à permettre aux futurs étudiants de mieux se préparer. Il ne s'agit en aucun cas d'affaiblir la motivation de ceux-ci, mais au contraire de leur fournir des outils et des repères pour mieux appréhender l'entrée à l'université. **M. Gilles** observe que cette arrivée à l'université peut s'avérer particulièrement déstabilisante pour certains étudiants de première année, du fait notamment d'une certaine méconnaissance préalable des exigences associées à la formation choisie. Une communication des attendus des filières permet d'ouvrir un dialogue bien en amont de l'inscription, ces attendus ne constituant pas nécessairement un indicateur prédictif des chances réelles de réussite de tel ou tel étudiant.

Mme Mouret et **M. Granier** évoquent quant à eux la publication de statistiques de réussite par séries de baccalauréat pour une formation donnée : là encore, ces chiffres visent à informer le candidat pour lui permettre de faire un choix éclairé ; il ne s'agit pas d'anticiper un possible échec, mais au contraire de mesurer en toute objectivité une probabilité de réussite.

Mme Brandt-Pomarès insiste sur le fait que Parcoursup doit permettre à tout candidat de se projeter dans un parcours dans lequel il pourra réaliser son potentiel et s'épanouir. A cet égard, il est plus opportun de fournir, avant l'inscription en premier cycle, les clefs d'analyse qui permettront aux bacheliers non seulement de faire un choix d'orientation pertinent, mais également de combler d'éventuelles lacunes qui pourraient freiner leur progression.

Mme Tardif observe que l'orientation post-bac constitue en effet une étape très anxiogène de l'évolution du nouveau bachelier. En donnant à chacun la possibilité de faire des choix en toute connaissance de cause, l'utilisation de Parcoursup doit permettre de réduire le risque d'une déception résultant d'une orientation inadaptée, susceptible de mettre l'étudiant dans une situation ultérieure d'échec qu'il ne parviendrait pas à s'expliquer. Parcoursup doit donc être interprété comme l'outil qui permettra aux bacheliers une analyse réflexive sur leurs propres choix, et sur les moyens à mettre en œuvre pour mener à bien ces choix.

Mme van Heumen rappelle que le processus d'orientation d'un élève commence dès le collège, se poursuit durant le niveau lycée : les dispositifs d'orientation à l'université, auxquels s'intègre Parcoursup, constituent la continuité naturelle de ce processus.

Au-delà de l'accompagnement qui précèdera l'inscription en premier cycle lors de la phase d'orientation, le Plan Etudiants prévoit également la mise en place de dispositifs pédagogiques d'accompagnement en aval de l'inscription.

M. Gilles note que ce besoin avait été identifié au sein de l'UFR ALLSH avant même le lancement du Plan



Etudiants : la composante avait par exemple envisagé d'instituer des enseignements de remise à niveau en expression française ; ces mesures devraient désormais logiquement s'articuler avec la mise en place des nouvelles dispositions nationales. Le **VP Formation** confirme que des parcours d'accompagnement devraient être institués à la faveur du Plan Etudiants : le contenu de ces parcours n'a pas encore été finalisé et publié dans Parcoursup ; en effet, le périmètre des moyens correspondants n'avait pas encore été fixé par la tutelle au moment où la saisie des données dans la plateforme a dû être achevée.

Réagissant à l'ensemble des échanges menés ce jour, **M. Collomp** appelle à une prise de recul par rapport à l'emballement médiatique qu'a pu susciter la mise en place du Plan Etudiants, les propos relayés dans ce cadre donnant parfois une image totalement erronée de l'université.

2) Offre de formation 2018

a. Maquettes – vague 3

M. Collomp présente les projets de maquettes de formation 2018 proposées par l'UFR Sciences (voir annexes 4 et 5). Il décline les éléments qui devront être prochainement corrigés à la faveur de nouvelles navettes avec la composante : le **VP Formation** indique que ces navettes devront être achevées avant le vote définitif des maquettes par le conseil d'administration de mars 2018 ; le vote de ce jour sera donc réalisé sous réserve des corrections listées en annexe 4 au présent procès-verbal.

M. Koubiti relève une erreur relative à la date du conseil de composante qui a validé ces maquettes. Il constate en outre que certaines formations ne font état d'aucun effectif étudiant prévisionnel : **M. Georgelin** indique que cette défaillance résulte d'un simple problème d'affichage ; en effet, l'application PACOME n'aurait pas pu calculer de coût associé aux formations concernées si aucun effectif étudiant prévisionnel n'avait été renseigné. En réponse aux interrogations formulées, **M. Georgelin** précise donc les effectifs qui n'étaient pas lisibles sur les documents d'appui au vote.

Vote

Sous réserve que les éléments à corriger listés en annexe 4 au procès-verbal soient revus à la faveur d'une navette avec l'UFR Sciences, la CFVU émet un avis favorable aux maquettes 2018 des formations de cette composante (voir annexe 5).

Cet avis est émis à l'unanimité.

b. Formations à distance

Le **VP Formation** présente succinctement les neuf projets de formations à distance proposés par l'UFR Sciences dans la perspective de l'accréditation 2018 (voir annexes 6 et 7).

Les discussions en séance font émerger la nécessité de préciser l'effectif étudiant concerné au titre de la L3 Plurisciences. Par ailleurs, le master Biologie et biotechnologies environnementales (BBE) suscite des questionnements qui appellent manifestement des échanges complémentaires avec le porteur avant que l'ouverture de cette formation à distance ne puisse être actée.

Vote

Sur les neuf formations à distance déclinées en annexe 7 au présent procès-verbal, les huit premières font l'objet d'un avis favorable de la CFVU. Ce vote vaut sous réserve que l'effectif étudiant concerné par la L3 Plurisciences soit précisé.

L'ouverture du master BBE en formation à distance est exclue du vote de ce jour.

Cet avis de la CFVU est pris à l'unanimité.

3) Diplôme en partenariat international

Le **VP Formation** présente le projet de double diplôme soumis par la FEG au titre du master mention Finance – parcours-type Management des risques financiers (MRF), en partenariat avec la Louvain School of Management (LSM) (voir annexes 8 et 9).

En l'absence de **M. Devred**, qui a instruit ce dossier, le **VP Formation** rapporte à la CFVU les conclusions de l'expertise menée.

Avant qu'il ne soit procédé au vote, un élément additionnel au dossier est signalé en séance : la spécialisation *International finance* peut être choisie par les étudiants au cours de leur année de M1 au sein de la LSM.

Vote

Sous réserve d'une intégration au dossier de l'élément additionnel décliné dans le paragraphe précédant le présent vote, la CFVU émet un avis favorable au projet de double diplôme présenté dans les annexes 8 et 9 du présent procès-verbal.

Cet avis est pris à l'unanimité.



4) Capacités d'accueil en M1 2018/2019

Le **VP Formation** expose succinctement les bases légales qui fondent le présent vote : chaque établissement déployant des masters sélectifs doit voter les capacités d'accueil correspondant à chacun de ces masters. Pour AMU, la quasi-totalité des masters sélectifs ont opté pour une sélection pratiquée dès l'entrée en M1. Seules les filières de droit ont choisi une sélection en M2 (excepté deux d'entre elles qui sélectionneront en M1).

Pour les formations qui sélectionnent en M1, les dates des campagnes de recrutement, les critères d'examen des dossiers, et les sites d'enseignement doivent être également validés, en plus des capacités d'accueil.

Concernant la détermination des dates des campagnes de recrutement en M1, celle-ci a été facilitée par la mise en place d'un calendrier national : cet agenda établit que les candidats reçus dans le master de leur choix en liste principale devront avoir finalisé leur inscription administrative au plus tard le 21 juillet 2018. Au-delà de cette date, ces candidats seront considérés comme démissionnaires : les établissements mobiliseront alors les candidats retenus en liste complémentaire.

Le vote des capacités d'accueil 2018/2019 en M1 s'inscrit dans le contexte complexe du remaniement de l'offre de formation d'AMU, à l'occasion de la nouvelle accréditation : l'élaboration des capacités d'accueil projetées pour l'offre de formation 2018/2019 a été réalisée en transposant dans toute la mesure du possible vers la nouvelle offre de formation les capacités d'accueil qui avaient été fixées pour 2017/2018 dans le cadre de l'offre de formation sortante. Cette méthodologie a visé à reproduire autant que possible pour 2018/2019 les chiffres de 2017/2018. Les capacités d'accueil 2017/2018 avaient été elles-mêmes élaborées de manière à reproduire *a minima* l'effectif étudiant préexistant qui avait été constaté au titre de chaque filière concernée.

L'application de cette méthodologie pour 2018/2019 a permis de déboucher sur une augmentation du nombre de places offertes en M1 par rapport à 2017/2018 : à l'échelle globale de l'établissement, on constate en effet la création de 552 places, soit une augmentation de 7 %. Cette tendance concerne toutes les composantes, excepté l'IMPGT, dont **Mme Lamouroux** explicite la situation.

On constate en effet une diminution du nombre de places offertes en M1 au sein de l'IMPGT, pour les raisons suivantes :

- Les remaniements de l'offre de formation pour 2018/2019 ont conduit à déployer sur la FEG, l'IEP et l'IMPGT certaines filières de master qui étaient auparavant dispensées par le seul IMPGT. Cette réorganisation induit logiquement une nouvelle répartition des capacités d'accueil qui conduit à une diminution de celles-ci au titre de l'IMPGT ;

- La détermination des nouvelles capacités d'accueil en M1 a par ailleurs été fixée en tenant compte des débouchés des filières en termes d'employabilité, ainsi que du potentiel de la composante en matière d'encadrement pédagogique. A cet égard, l'arbitrage a été fait de concentrer les efforts budgétaires sur la licence, qui comportera trois cents heures supplémentaires par rapport à 2017/2018 : la licence absorbera donc une part significative du potentiel enseignant de la composante, ce qui suppose de contenir les capacités d'accueil en M1 ;

- La fermeture d'un parcours-type de M2 nécessite une réduction de la capacité d'accueil du M1 qui a vocation à alimenter ultérieurement la mention de M2 concernée.

Evouant le cas des composantes autres que l'IMPGT, lesquelles ont donc augmenté leurs capacités d'accueil, **M. David** demande si cet accroissement s'est fait à budget constant. Le **VP Formation** indique que cette évolution est en effet réalisée sans moyens supplémentaires, ce qui atteste d'un effort manifeste de la part des composantes, que le **VP Formation** remercie vivement.

Avant qu'il ne soit procédé au vote, **Mme Almeras** indique que les deux modifications ci-après seront apportées aux tableaux soumis à validation :

- Pour l'UFR Sciences et pour l'OSU, les dates des campagnes de recrutement devront être ajustées pour les formations dispensées en télé-enseignement ;

- Co-portée par l'OSU, par l'ESPE et par l'UFR Sciences, la mention de master Bio-géosciences présente des modalités de recrutement et des capacités d'accueil susceptibles d'être variables selon qu'elles concernent l'une ou l'autre des composantes porteuses : ces modalités de recrutement et capacités d'accueil devront être précisées avec exactitude, pour chacune des trois composantes impliquées dans le déploiement de la mention.

Vote

Sous réserve d'une prise en compte des modifications déclinées dans le paragraphe précédant le présent vote, la CFVU émet un avis favorable aux capacités d'accueil en M1 2018/2019 présentées en annexe 10 au présent procès-verbal.

Cet avis est pris à l'unanimité.

5) Périodes et modalités d'inscriptions administratives et pédagogiques pour 2018/2019

Le **VP Formation** et **Mme Mollard** présentent conjointement le document récapitulatif des périodes et modalités d'inscriptions administratives et pédagogiques prévues pour 2018/2019 (voir annexe 11). Le **VP Formation** souligne le fait que ces éléments ont été fixés à l'issue d'une consultation des composantes, dans le cadre d'un groupe de travail dédié.

Evouant le logiciel ERIS qui permet une prise de rendez-vous par les étudiants ayant finalisé leur inscription administrative par le web, **Mme Mouret** déplore de nombreux dysfonctionnements survenus l'année dernière, et demande quelles solutions pourraient être mises en œuvre afin d'éviter un éventuel renouvellement de ces



problèmes. **Mme Mollard** indique qu'un bilan a été dressé à cet égard, bilan qui a impliqué la DEVE et la DOSI. Cette première étape franchie, le groupe de travail précédemment dédié à ERIS va être réactivé, ce qui conduira à la programmation d'une prochaine réunion.

Le **VP Formation** salue le fait qu'un calendrier harmonisé ait été fixé au niveau national relativement aux dates de recrutement en M1 (voir *supra*). L'émergence de ce consensus national a permis à l'établissement d'avancer son propre calendrier, ce qui devrait permettre un traitement plus serein des candidatures en M1.

Avant qu'il ne soit procédé au vote, les compléments et modifications ci-après sont apportés au document d'appui à la validation :

- Les périodes d'inscriptions administratives en master décrites dans le chapitre II ont vocation à différer selon que l'année de master concernée est sélective ou non sélective. C'est donc sur ce clivage entre année de master sélective et année de master non sélective que se fondera la distinction entre les périodes d'inscriptions administratives respectivement associées à chacune de ces deux situations ;

- Pour les années de master sélectives, la mention suivante sera ajoutée à la déclinaison des périodes d'inscription administrative associées :

Les étudiants ayant reçu un avis favorable à leur admission en Master devront faire valoir leur droit à inscription dans cette période, pour la liste principale. Au-delà, ils seront considérés démissionnaires.

Vote

Sous réserve d'une prise en compte des compléments et modifications déclinés dans le paragraphe précédant le présent vote, la CFVU émet un avis favorable aux périodes et modalités d'inscription pour l'année universitaire 2018/2019 présentées en annexe 11 au présent procès-verbal.

Cet avis est rendu à l'unanimité.

V VIE ETUDIANTE

FSDIE

a. Répartition des enveloppes

Mme Lamouroux présente les différentes enveloppes que la commission FSDIE propose d'affecter à divers événements ou partenariats qui animent régulièrement la vie des campus (voir annexe 12).

M. Marlin insiste sur la nécessité de mieux communiquer auprès de la communauté étudiante relativement à ces manifestations. Il regrette par exemple que les activités menées avec l'association Euphonia ne soient pas mieux connues. **Mme Lamouroux** confirme l'opportunité d'approfondir cette réflexion. Cependant, certains partenaires – dont Euphonia – travaillent directement avec les composantes sans en informer nécessairement la Vice-présidence déléguée à la vie étudiante, la Vice-présidence étudiante ou la DEVE. Un bilan des partenariats porteurs des différentes actions devrait être prochainement présenté en CFVU (Euphonia, Ballets Preljocaj, Festival d'Aix notamment) : ces échanges permettront d'aborder les questions évoquées ce jour.

Mme Lamouroux précise par ailleurs que les différentes actions soutenues par les enveloppes issues du FSDIE proposées ce jour pourraient à l'avenir s'appuyer sur des crédits issus de sources plus diverses : une recherche élargie de financements va en effet être engagée.

Mme de Poncins constate une consommation croissante de l'enveloppe dédiée à l'aide à la création d'associations étudiantes : cela témoigne d'un réel dynamisme de la vie étudiante au sein d'AMU.

Vote

A l'unanimité, la CFVU approuve les affectations de crédits issus du FSDIE telles que ces affectations sont présentées en annexe 12 au présent procès-verbal.

b. Projets

Mme Lamouroux dresse un rapide bilan de la commission FSDIE projets du 29 janvier 2018, première commission correspondant à la mandature étudiante nouvellement élue. Elle souligne le fait que tous les projets présentés ont reçu un avis favorable (voir annexe 13).

Vote

A l'unanimité, la CFVU approuve les propositions de financements émises par la commission FSDIE projets du 29 janvier 2018 (voir annexe 13).

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour est épuisé : le **VP Formation** lève la séance à 18 h 42.

Thierry PAUL, Vice-président Formation

